ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION EPREUVE INTEGREE**

1. La présente demande émane du réseau :

X (1) Communauté française
O (1) ~~Provincial et communal~~
O (1) ~~Libre confessionnel~~
O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : J. STEENSELS, Président du Conseil de Coordination
Date et signature : .....

2. Intitulé de l'unité de formation :

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "MARECHAL-FERRANT"

CODE DE L'U.F. 2021 04 UIAE2	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 203

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

X (1) Enseignement secondaire de : du degré
O (1) ~~transition~~
X (1) inférieur
X (1) qualification
O (1) ~~supérieur~~
O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~
O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme :

8.1. Etudiant
8.2. Chargé de cours

Repris en annexe n° 4 de 1 page

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation	Code du domaine de formation : 203

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Code U
Z

11.1. Etudiant : .....60..... périodes

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

Dénomination des cours	**Classement**	**Code U**	**Nombre de périodes** - par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée de la section	P.P. C.T.	O I	40 17 7
Epreuve intégrée de la section	P.P. C.T.	O I	2 1 / 8
		Total des périodes :	60

42 PP
18 ET

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

---

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ..... Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "MARECHAL - FERRANT"

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit :

- concourir à l'épanouissement individuel, en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- d'UTILISER les capacités terminales des U.F. déterminantes composant la section et qui sont nécessaires à l'élaboration de son dossier technique ;

- de FERRER un cheval en respectant les règles de l'art ;

- de DEVELOPPER des compétences de communication , d'organisation et d'observation avec les personnes responsables de l'animal.

UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "MARECHAL - FERRANT"

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet.

UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "MARECHAL - FERRANT"

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "MARECHAL - FERRANT"

4. PROGRAMME DU COURS

4.1. PROGRAMME DE L'ETUDIANT

En disposant d'une forge au gaz ou au charbon, de machines et de l'outillage courant d'un maréchal ferrant, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail et d'éthologie l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

- de REALISER 4 fers ordinaires pour un cheval ;

- de PRESENTER la collection de fers à cheval répondant aux critères de l'Etablissement et de REALISER 3 fers choisis par le Conseil des Etudes ;

- d'EXAMINER les aplombs et allures et, éventuellement, de PORTER un diagnostic sur la ou les pathologie(s) du cheval à ferrer ;

- de FERRER le cheval concerné ;

- de CONSTITUER un dossier technique répondant aux critères du Conseil des Etudes.

4.2. PROGRAMME DU OU DES CHARGE(S) DE COURS

Le personnel chargé de cours veillera à :

- VERIFIER régulièrement le bon déroulement du travail proposé ;

- CONSEILLER l'étudiant dans la préparation de l'épreuve intégrée proprement dite ;

- PROPOSER les critères de présentation et d'évaluation de l'épreuve intégrée.

UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "MARECHAL - FERRANT"

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable en disposant d'une forge au gaz ou au charbon, de machines et de l'outillage courant d'un maréchal-ferrant, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail et d'éthologie :

- de PRESENTER et DEFENDRE un dossier technique comprenant :

  le croquis de tous les fers de la collection ;

  les explications relatives aux pathologies afférentes à chaque fer à cheval de la collection ;

- de GENERALISER les pathologies pour les cas hors collection ;

- de PRESENTER les 3 fers choisis par le Conseil des Etudes dans la collection de fers à cheval proposée par l'Etablissement ;

- de FERRER le cheval présenté en apportant, éventuellement, les remédiations à la ou aux pathologie(s) constatée(s) ;

- d'OBTENIR le poinçon pour les fers de la collection applicables sur un cheval.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité du travail produit dans le ferrage du cheval et des 3 fers de la collection ;

- de la rigueur et du soin apportés à l'élaboration du dossier technique ;

- du nombre de poinçons obtenus lors de la réalisation de la collection de fers à cheval proposée par l'Etablissement.

UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "MARECHAL - FERRANT"

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.